

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 5 SEPTEMBRE 2024 à 18H30**

**Présents** : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, BROCHIER Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, VIAL Anne- Claire, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne, REBOUL Gregory, MINDER Pascale.

**Absent excusé** : - LASSAGNE Cécile donne procuration à ANDEOL Hervé

Nicolas BROCHIER prend place à la séance à partir du point 4 (cantine scolaire organisation du personnel)

**Président de séance** : Hervé ANDEOL

**Secrétaire de séance** : Annick BONNET

Le Quorum est atteint.

Approbation du PV du Conseil municipal du 16 mai 2024

**Ordre du jour** :

- Projet Maison d'Accueil Educative
- Choix du prestataire pose panneaux photovoltaïques salle des fêtes
- Dossier Lotissement Le Domaine de l'Olivier
- Acquisition tondeuse
- Cantine scolaire + organisation du personnel
- Mise à disposition périscolaire avenant n°9
- Modifications statuts de Montélimar- Agglomération
- Questions diverses
  - Rapport d'activité 2023 Territoire d'Energies Drôme SDED
  - Revue Drômoise

Avant de débiter la séance, M. le Maire laisse la parole à M. SAVOIE, Directeur de l'Ecole de Beauvallon (ITEP- Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) pour nous présenter l'ouverture d'un Lieu de Vie et d'Accueil qui va s'ouvrir dans la maison de M. ROUVIERE. Celle-ci a été vendue à l'association les Amis de Beauvallon qui prene en charge des enfants afin de les protéger de leur environnement, en placement vulnérable dans le but de retrouver une famille d'accueil.

La capacité d'accueil est de 4 enfants maximum. Deux adultes sont en présence permanente en journée et une personne la nuit.

Des travaux de clôture vont être fait pour sécuriser les lieux et limiter le danger dû à la route Départementale. Dans l'avenir ils espèrent pouvoir faire une entrée côté lotissement les Quéries. Ce Lieu de Vie et d'Accueil de St Gervais portera le nom « Les Quéries ».

M. le Maire souhaite remercier le comité des fêtes pour l'organisation de la fête votive ainsi que le repas champêtre qui a eu lieu le 14 juillet. Tous deux ont connus un véritable succès. Merci pour leur travail et leur investissement tout au long de l'année.

Le conseil municipal trouve regrettable que la fête n'est plus lieu Place de l'Hôpital. M. le Maire précise qu'il a toujours laissé le choix au comité des fêtes de l'organiser à l'emplacement qu'il souhaitait. Celle-ci ayant changé d'endroit à la suite du plan Vigipirate. Il est toujours possible de mettre en place la déviation tout le week-end et de fermer la route.

### 1 / Choix prestataire pose panneaux photovoltaïques salle des fêtes

À la suite de la mise en concurrence des prestataires pour l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes, l'offre de la société Mon Installateur solaire est la plus économiquement avantageuse. Le bureau propose donc de retenir cette société.

Société consultée	Nombre de panneaux	Coût de l'installation TTC	Retour sur investissement
<i>Lumensol</i>	80	42 859,20 €	4,4 ans
<i>Econergies</i>	84	80 000,00 €	6 ans
<b>Mon installateur solaire</b>	<b>60</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>4 ans</b>
<i>Le Roi solaire</i>	42	37 917,60 €	5,6 ans

#### Subvention sur l'offre la plus économiquement avantageuse

EDF après 1 an d'utilisation 7 280,00 €

**Total aides 7 280,00 €**

Remboursement FCTVA 5 249,28 €

**Reste à charge 19 470,72 €**

#### Résultats économique

Revente de l'énergie 1 137,40 € /an

Economie d'énergie 6 321,90 € /an

*A titre indicatif coût des consommations en 2022 39 000,00 €*

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

### 2 / Désignation avocat litige Lotissement Domaine de l'Olivier

A la suite des dégâts dû aux inondations sur le terrain de Mme Thomas du Lotissement le Domaine de l'Olivier, nous avons reçu un courrier recommandé de Me CHAMPAUZAC qui sera son avocat dans cette affaire.

Le bureau propose de confier la défense des intérêts de la commune à Maître GAËL Benjamin, avocat à Lyon.

Les taux horaires pratiqués par ce cabinet sont de 180 € HT (soit 216 euros TTC).

Notre assurance Groupama nous a confirmé la prise en charge de ces frais et honoraires conformément aux termes de notre contrat dans la limite du barème.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

### 3 / Acquisition tondeuse Honda

Le bureau propose d'acheter une tondeuse Honda pour les espaces verts à la société FAURE ET FILS pour un montant de 741.67 € HT soit 890 € TTC.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

#### **4/ Cantine scolaire + organisation du personnel**

A la suite de l'arrêt de Laetitia GRUNDIG nous avons pris la société Plein Sud pour la livraison des repas de cantine et portage de repas. Depuis la rentrée, elle a repris en mi-temps thérapeutique et assure donc la confection de repas avec Johanna MAZET qu'elle forme à son poste les lundis et vendredis. Le contrat avec Plein Sud est maintenu pour les mardis et jeudis. A partir de la rentrée de janvier, Laëtitia GRUNDIG devra de nouveau quitter son poste et Johanna devrait assurer les repas tous les jours de la semaine avec Chrystel MARTIN à condition que Johanna MAZET accepte la responsabilité du service pendant l'absence de Laëtitia GRUNDIG.

#### **5/ Convention de mise à disposition de services entre la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION et la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération – Péri-scolaire : Avenant n°9**

Monsieur le Maire rappelle la convention conclue en application de l'article L.5211-4-1-IV du CGCT qui a pour objet de préciser les conditions et les modalités de mise à disposition des agents, utiles à l'exercice de la compétence « accueil de loisirs périscolaire » auprès de l'agglomération.

Il est nécessaire de signer un avenant à cette convention afin de modifier les heures de mise à disposition des agents à compter du 02/09/2024 (annexe 1) :

- Mme MARTIN Christel 7H20 par semaine en période scolaire
- Mme MAZET Johanna 7H00 par semaine en période scolaire
- Mme SALABELLE Angélique 7H00 par semaine en période scolaire

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

#### **6/ Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet**

A la suite d'une nouvelle organisation de l'école, et ainsi permettre une égalité et une cohérence de travail entre les deux ATSEM pour les tâches au sein de l'école, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant et porter la durée du temps de travail de l'emploi d'ATSEM à temps non complet créé initialement pour une durée de 26 heures par semaine par délibération au 01.07.2022, à 28 heures par semaine à compter du 01.10.2024.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

#### **7/ Modification des statuts de Montélimar- Agglomération**

Les membres du Conseil municipal sont informés que par délibération n° 1.02 du Conseil communautaire du 12 juin 2024, le Conseil communautaire de Montélimar-Agglomération, en exécution du nouvel article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), a approuvé la mise en conformité des statuts de la communauté d'agglomération et adopté de nouveaux statuts.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

#### **8/ Questions diverses**

- Contrat de Lili REBOUL : Le contrat d'apprentissage est terminé, Lili a obtenu avec brio son diplôme et à présent a pu être embauchée en qualité d'ATSEM à l'école de La Bâtie- Rolland.
- Rapport d'activité 2023 SDED : envoyé aux conseillers par mail pour consultation.

- Revue Drômoise : A la suite de la parution de la revue Drômoise sur le village de St Gervais avant la fin de l'année, le bureau propose de faire intervenir lors de la prochaine séance du Conseil municipal les personnes qui ont élaboré cette revue afin de nous présenter leur travail.

- Marronnier :

A la suite de la chute d'une grosse branche sur un véhicule stationné dessous le Maronnier, chemin du Pré d'Amigues en dessous de la Porte St Claude, un devis a été demandé à l'entreprise En Grimant dans l'Arbre. Il serait conseillé de faire abattre cet arbre car il présente désormais de grosses déchirures et un déséquilibre important. Le bureau propose d'attendre pour le moment, il ne souhaite pas le faire couper et plutôt privilégier une coupe de branches si nécessaire.

- Projet « Arbres au village »

Pascale MINDER propose au Conseil municipal de réfléchir ensemble à la plantation de nouveaux arbres au village. Des réunions seront prévues pour identifier sur le terrain des emplacements possibles, de demander des conseils auprès de professionnels (les essences à planter, où, quand et comment ?), d'informer les riverains concernés et ensuite procéder aux plantations.

- Horloge et église

Des travaux très coûteux sont à envisager concernant la remise en état du mécanisme de l'horloge qui ne fonctionne plus ainsi que le remplacement des cuirs de suspension du battant et du joug de la cloche de l'Horloge et de l'église qui sont vétustes. De plus, prévoir le changement du paratonnerre de l'église. Le bureau propose de demander des subventions à la Région et au Département.

- Demande de subvention AFM TELETHON

Une demande de subvention pour l'année 2025 est demandée par l'AFM TELETHON. Le bureau ne souhaite pas verser de subvention pour cette année mais les associations du village peuvent faire des actions au profit de l'AFM.

Avant de clôturer la séance, M. le Maire annonce qu'après un mandat de conseiller, un mandat d'Adjoint et 4 mandats de Maire, il ne souhaite pas se représenter aux prochaines élections municipales.

Le Maire  
Hervé ANDEOL



La secrétaire de séance  
Annick BONNET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Annick BONNET', written over a horizontal line.